

DEFINITION DES EPREUVES

EP1 - Pratique professionnelle et exploitation d'un système informatique, technologie et arts appliqués ;coef. 12

A Evaluation par CCF (candidats issus d'établissements publics, privés sous contrat et de CFA habilités)

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue par contrôle en cours de formation, à l'occasion de deux situations d'évaluation.

1) Situation d'évaluation en centre de formation - coef.7

Elle est organisée au cours du 2^{ème} trimestre de l'année civile de l'examen, dans le cadre des activités de formation professionnelle habituelle.

Compte tenu des conditions locales et suivant l'organisation et les modalités retenues par le conseiller de l'enseignement technologique, les professionnels et l'équipe pédagogique, l'évaluation peut porter sur les compétences acquises en essayage, en retouche et / en vente.

L'évaluation tient compte :

- des techniques de coupe, de moulage, d'essayage, d'épinglage,
- des techniques de fabrication,
- de connaissances des matières,
- de la gestion :
 - d'une fiche de retouches,
 - d'une fiche clients informatisée...

Au cours de l'évaluation, on vérifie pour chaque candidat des connaissances choisies dans le référentiel. Les modalités d'évaluation sont établies en concertation avec le conseiller de l'enseignement technologique et les professeurs de la spécialité.

Enfin, dans le cadre des activités habituelles, le candidat doit être capable de réaliser un dessin applicable à la profession, tenant compte des exigences du référentiel.

L'évaluation porte sur :

- le respect du sujet proposé,
- la cohérence de l'ensemble (surfaces, volumes, couleurs, styles).

La proposition de note est établie conjointement par le professeur de la spécialité et le professionnel associé.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

2) Situation d'évaluation en entreprise- coef.5

La formation en entreprise permet d'acquérir et de mettre en oeuvre des compétences en terme de savoir-faire et de savoir-être, et fait l'objet d'une évaluation.

Pour les candidats issus d'établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, la durée de la période de formation en entreprise est au moins de 10 semaines. Elle doit se répartir en plusieurs périodes.

Le choix des dates est laissé à l'initiative des établissements, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique, pour tenir compte des conditions locales.

Pour les apprentis, la durée de formation est fixée par le contrat d'apprentissage.

L'évaluation en entreprise s'appuie sur des situations professionnelles réelles et sur des critères établis sur la base du référentiel et explicités dans un document remis à l'entreprise par le centre de formation et validé au plan académique.

Cette évaluation doit être complémentaire de celle de l'établissement. Elle doit permettre d'évaluer l'autonomie du candidat dans :

- C 2.3 : organisation de son poste de travail,
- C 4.4. : identification de l'image de l'entreprise,
- C 3.1. - C 3.2. : réalisation (essayage, retouche, conseils aux clients),
- C 3.4. : sécurité, l'hygiène, le contrôle, la qualité,
- C 4.3. : techniques de vente,
- C 4.1. : relations humaines.

La synthèse d'évaluation est effectuée par le formateur en entreprise d'accueil et un membre de l'équipe pédagogique au sein de l'entreprise, en présence le cas échéant du candidat. Ils proposent conjointement au jury une note. Cette note sera communiquée au candidat.

NOTATION - coef.12

La répartition du coefficient de l'épreuve EP1 est la suivante :

Situation en centre de formation : coef 7

- pratique professionnelle : coef 3
- technologie : coef 2
- arts appliqués : coef 2

Situation en entreprise : coef 5

- essayage, retouche : coef 3
- vente : coef 2

L'épreuve est sanctionnée par une note globale de 0 à 20 points entiers.

B Evaluation par épreuves ponctuelles terminales (autres candidats)

L'évaluation des acquis des candidats en pratique professionnelle, en technologie et en arts appliqués à la profession s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale.

1) Pratique professionnelle et exploitation d'un système informatique

durée 13 h maxi, coef. 8

A partir d'une sélection de vêtements fournis par le centre d'Examen, le candidat doit être capable de :

- Proposer un vêtement au client,
- L'adapter à la morphologie du client,
- Etablir la fiche de retouches,
- Evaluer le coût de la prestation,
- Exécuter la / les retouche(s),
- Contrôler :
 - la qualité de la retouche,
 - le bien aller du vêtement.

L'évaluation tient compte :

- du choix du vêtement,
- de l'adaptation du vêtement au client,
- de la qualité de / des retouche(s) effectuée(s),
- de la présentation des produits retouchés.

2) Technologie écrit - durée 2 h, coef 2

Les exigences sont fixées par le Référentiel.

Les modalités d'évaluation sont établies en concertation avec le conseiller d'Enseignement technologique et les professeurs de la spécialité.

Les questions posées portent sur :

- les connaissances des matériaux,
- les connaissances des matériels,
- les technologies de fabrication...

3) Arts Appliqués - écrit - durée 2 h, coef 2

Le candidat doit être capable de réaliser un dessin applicable à la profession en tenant compte des exigences du Référentiel.

L'évaluation porte sur :

- le respect du sujet proposé,
- la cohérence de l'ensemble (surface, volumes, couleurs, style).

EP2 - Gestion d'Entreprise (législation commerciale) - coef.2

Cette épreuve sous forme écrite, doit prendre en compte les thèmes retenus dans les référentiels notamment les lieux d'exercice du métier, les types de prestations effectuées, les aspects de la commercialisation, la gestion de l'activité sans omettre ses aspects réglementaires et juridiques.

Concrètement, l'épreuve peut prendre la forme d'un cas d'organisation, d'une analyse simple ou d'une instruction pratique, par exemple :

- description d'une prestation,
- description des coûts de prestation à partir des données fournies,
- analyse de documents de vente en vue de la commercialisation d'une prestation...